



# La lettre de la Fondation Pierre Vérots

**POUR L'ETUDE ET LA PRESERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE LA DOMBES**  
déclarée d'utilité publique par décret du 13 juin 1984

## Sommaire

- Inaugurant la réserve de Vernange Charles Millon s'intéresse à la défense... de la nature p. 1
- Le domaine de Vernange p. 1
- La température la plus basse observée, cet hiver, à Praillebard p. 1
- Mais quels sont donc les prédateurs des couvées de Canards ? p. 2
- Ne nous y trompons pas... p. 2
- Une méthode : les faux nids p. 2
- I.R.E.O. p. 2
- La protection des oiseaux devant la Cour de Justice des Communautés européennes p. 3
- Un programme de recherche commun à la Fondation Pierre Vérots et à l'O.N.C. p. 3
- Histoire de daims p. 3
- Quand EDF s'intéresse à la protection de la nature p. 4
- Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) cite, comme référence, les douze mares de la Fondation p. 4



## LA TEMPÉRATURE LA PLUS BASSE OBSERVÉE, CET HIVER, À PRAILLEBARD

La nouvelle station météorologique, mise en service sur le parc de Praillebard, relève en continu, parmi d'autres paramètres, la température de l'air. C'est le 1er janvier 1997, à 8h30, que la température la plus basse a été mesurée avec -14,7°C. ■

## éditorial

### Inaugurant la réserve de Vernange, Charles Millon s'intéresse à la défense... de la nature

C'est Charles Millon, Ministre de la Défense et Président du Conseil Régional, qui a inauguré, il y a quelques semaines, à l'initiative de la Fédération des Chasseurs de l'Ain, la réserve de Vernange, près de Saint-André-de-Corcy où une centaine d'hectares sont affectés à la protection de la faune sauvage et des biotopes naturels.

#### Dans l'intérêt général

De nombreuses personnalités, invitées à cette manifestation, mémorable à bien des égards, ont pu ainsi se rendre compte sur place des efforts réalisés dans cette partie de la Dombes pour préserver, dans l'intérêt général bien compris des générations futures, une des richesses qui participeront demain à la qualité de vie régionale. Comme l'a souligné le Ministre : «c'est en préservant nos racines, et à partir d'elles que l'avenir se bâtera».

#### Une communauté d'objectifs

Rendant compte de l'inauguration, les journaux régionaux n'ont pas manqué d'évoquer le projet de protection de la nature commun aux trois propriétaires de Vernange tout en faisant allusion aux spécificités de chacun.

Le progrès de Lyon : «Les chasseurs souhaitent un développement de la faune sauvage tandis que la commune de Saint-André-de-Corcy voudrait créer un petit paradis typiquement dombiste ; de son côté, la Fondation Pierre Vérots s'ouvre davantage aux scientifiques et aux écologues».

L'Ain agricole a souligné notamment qu'au sein de la Fondation Pierre Vérots se «réalise un important travail écologique, reconnu unanimement pour sa qualité et sa rigueur».

Ainsi, les nuances ont-elles été mentionnées - comme il est normal - tout en évoquant l'objectif commun où chaque citoyen, grâce à l'accord des trois acquéreurs, trouve son compte. ■

**Quand un Ministre préside une inauguration... en bétailière.**



#### LE DOMAINE DE VERNANGE

«La Lettre» a déjà évoqué, dans son numéro 2 - nos lecteurs s'en souviennent certainement - «Le domaine de Vernange» proche de la Fondation Pierre Vérots et dont le Conseil Général du Rhône s'est porté vendeur au début de 1994. Trois propriétaires coexistent aujourd'hui - la Fondation Nationale pour la Protection de l'Habitat de la Faune Sauvage, la Commune de Saint-André-de-Corcy et la Fondation Pierre Vérots avec un même objectif défini par convention : conserver l'affectation actuelle des terres en étangs, forêts et terres de culture et y préserver la Nature.

# Mais quels sont donc les prédateurs des couvées de Canards ?

La Fondation, terre d'expérience pour des stages scolaires, participe - conformément à sa vocation - à l'éducation dans le domaine écologique. Elle accueille, chaque année, en stage d'études, des jeunes gens désireux d'exercer un métier relatif à la protection de l'environnement.

C'est dans ce contexte que, depuis quatre ans, des stagiaires de l'Institut Rural d'Education et d'Orientation de Mondy y ont effectué leur stage de première année en Brevet de Technicien Agricole (BTA), option gestion de la faune sauvage.

C'est une étudiante, originaire de la Drôme, Laëtitia Chabanel qui, durant trois mois, a mené une étude sur la prédation, avec l'appui des agents de la station de Birieux de l'Office National de la Chasse (ONC). Il s'agissait d'étudier les phénomènes de prédation sur les populations nicheuses d'anatidés sur le parc naturel de Praillebard.

L'étude réalisée sur le domaine de la Fondation tient compte des recherches menées par l'ONC, lesquelles ont montré que la Corneille noire, suivie de près, la plupart du temps, par les rongeurs,

notamment le Surmulot, est le principal prédateur des pontes d'anatidés. Mlle Chabanel a utilisé la technique des faux nids, présentée ci-contre.



La recette de Laëtitia : des œufs à la paraffine.

Plusieurs années d'études permettront de mieux connaître les espèces prédatrices, fréquentant les étangs de la Fondation.

L'évolution éventuelle des phénomènes de prédation, en fonction des aménagements réalisés (création d'îlots sur les étangs, construction d'une corbeautière pour capturer les Corneilles), permettra d'évaluer le bien-fondé de ces installations.

D'autres informations pourront également être obtenues sur le rôle probablement joué par les Mouettes rieuses dans la protection d'un site vis-à-vis des prédateurs de nids d'anatidés. La mise en place de faux nids sur plusieurs îlots, colonisés ou non par des Mouettes, permettra de vérifier si, comme on le pense, les Mouettes protègent les nids en raison de l'agressivité qu'elles manifestent, et des cris qu'elles poussent devant tout prédateur, même s'il s'agit de gros rapaces.

De toute évidence, ce n'est qu'après quelques années de recul que la Fondation pourra trier tous les enseignements de cette étude et, éventuellement, décider de mettre en place des mesures ponctuelles de capture de certains prédateurs, jugés trop nombreux sur le site. Encore, faudra-t-il veiller à ce que le procédé utilisé soit sélectif et n'engendre aucune nuisance sur l'environnement, condition respectée, par exemple, par la méthode de capture des Corneilles par corbeautière. ☞

Un plat d'œufs bien mitonné... pour des prédateurs mal intentionnés.



## NE NOUS Y TROMPONS PAS...

Prédateur est un mot à connotation péjorative. Pourtant, il ne faut pas s'y tromper : le prédateur participe à la régulation de nombreuses espèces animales, et il a sa place dans la chaîne trophique. Il arrive cependant que notre société, de par les activités qu'elle engendre, contribue à rompre certains équilibres. Ainsi, les spécialistes avancent-ils, comme hypothèse, que l'expansion du maïs a probablement favorisé la multiplication des Corneilles. ☞



## UNE MÉTHODE : LES FAUX NIDS

Les études de prédation reposent notamment sur la mise en place, sur le pourtour d'un étang, de faux nids constitués d'œufs de poules évidés, puis remplis de paraffine. La paraffine liquide durcit quand elle se refroidit et épouse la forme de l'œuf.

Les faux nids permettent de déterminer les espèces prédatrices potentielles des couvées de Canards présentes sur un site. Le prédateur casse les œufs postiches et laisse des traces sur la paraffine, matériau tendre (coup de bec, morsure, griffure). Il est ainsi possible d'identifier les espèces à l'origine des prédatations. ☞



## I.R.E.O.

L'I.R.E.O. de Mondy (Institut Rural d'Education et d'Orientation) est une association assurant des formations dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture. Il prépare notamment, depuis septembre 1993, au B.T.S. Gestion et Protection de la Nature. ☞



## La protection des oiseaux devant la Cour de Justice des Communautés européennes

La Cour de Justice des Communautés européennes a rendu, le 11 juillet 1996, un arrêt donnant une réponse précise sur les critères que les Etats membres doivent prendre en compte pour le choix et la délimitation des zones de protection des oiseaux.

La Cour s'est prononcée en indiquant que les exigences économiques ne correspondent pas à un intérêt général supérieur à celui auquel répond l'objectif écologique en cause.

C'est une question de bon sens : il est plus facile de déplacer un projet industriel sur le papier que de déplacer un milieu d'intérêt écologique, fruit d'une évolution très longue, qui inclut les habitudes migratrices, parfois intercontinentales, des oiseaux. ■



La préservation des oiseaux est, pour l'Europe, une priorité.

Cet arrêt a été rendu, à la suite d'une saisie de la Cour, par le Gouvernement britannique, à propos d'un projet d'installation portuaire dans une zone de protection des oiseaux. A l'origine de la procédure, une association de protection des oiseaux avait introduit un recours en annulation de ce projet.

## Un programme de recherche commun à la Fondation Pierre Vérots et à l'O.N.C.

La Fondation Pierre Vérots et l'Office National de la Chasse ont conclu une convention définissant un programme commun de recherche portant sur la : «Distribution et chronologie de la nidification des anatidés sur les étangs dombistes».

L'objectif de cette étude est de rechercher les corrélations entre les caractéristiques des étangs et leur fréquentation par les anatidés durant la saison de reproduction.

La Fondation prendra en charge, chaque année, un stagiaire en BTA (option «Gestion Faune Sauvage») qui assurera le suivi d'une dizaine d'étangs situés dans un rayon d'au plus 15 km autour du siège de la Fondation.

Appuis scientifique et technique, et traitement des données seront assurés par la station ONC de Birieux, qui réalisera par ailleurs les observations concernant les autres étangs.

Grâce à cet accord, la Fondation, conformément à sa vocation pédagogique, offrira la possibilité à un étudiant d'utiliser le résultat de ses observations pour élaborer un rapport de stage.

En outre, du point de vue de la recherche, cet accord est emblématique d'une collaboration destinée à donner aux observations une portée transverse qui les rendra plus efficaces et plus probantes pour la connaissance de la Dombes. ■

## Histoire de daims

«La Lettre» s'est fait l'écho, dans son numéro 3, du problème que posaient, au regard de la réglementation récente, la capture et le transport des Daims en excédent, chaque année, sur le territoire de la Fondation Pierre Vérots.

Réglée, à titre exceptionnel, en 1996, par un arrêté du Ministère de l'Environnement, la question vient de trouver sa solution définitive à la suite d'un arrêté du Préfet de l'Ain, en date du 2 janvier dernier.

Cet arrêté requiert la présence, dans le domaine, d'une personne titulaire d'un certificat de capacité. Celui-ci a été accordé, par arrêté préfectoral, à Benoît

Castanier, Chargé de Mission à la Fondation. Valable sur l'ensemble du territoire, ce certificat lui a été délivré à titre permanent. ■



Ils posent volontiers lorsqu'il fait froid et qu'on leur apporte foin et orge.

# Quand EDF s'intéresse à la protection de la nature

On sait que EDF et la Fondation Pierre Vérots ont signé une convention de coopération à propos des oiseaux. Nous en avons parlé dans un précédent numéro.

Le 17 octobre dernier, un groupe de cadres, mené par Albert Lecante, Directeur de l'EDF - Pays de l'Ain, est venu à Praillebard prendre connaissance des diverses activités de recherches scientifiques, auxquelles la Fondation est associée, et qui se déroulent à l'intérieur de son parc.

Il est apparu, à cette occasion, qu'à travers la Fondation, des rencontres entre électriciens et biologistes pourraient déboucher sur la mise au point de techniques d'observation nouvelles.

Au cours de la visite du parc, les électriciens ont pu constater que la station météorologique et hydrologique, l'installation à laquelle EDF avait apporté sa contribution, était maintenant opérationnelle. Les mesures enregistrées, par cette station, sont de nature à intéresser EDF.

Au total, une rencontre aussi utile que sympathique. ■



La délégation de EDF-GDF Services, pays de l'Ain-Beaujolais, sous la conduite de son directeur, M. Lecante (à l'extrême gauche).

## études Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) cite, comme référence, les douze mares de la Fondation

On sait que la Fondation a aménagé, dans des situations topographiques variées, douze mares qui font l'objet d'un suivi floristique et faunistique et qui sont le support d'études scientifiques menées par le professeur Pierre Joly, de l'Université de Lyon, sur les Tritons.

Ces mares sont citées en référence dans un des douze cahiers qui doivent être réalisés par le CREN sur les techniques

de maintien et de préservation d'espèces menacées : le cahier technique n°3.

Dans ce document relatif à l'aménagement des sites de reproduction pour Batraciens et à l'élaboration duquel la Fondation a participé, le point est fait sur les différentes espèces de Batraciens présentes en Rhône-Alpes ainsi que sur les caractéristiques des sites les accueillant.

Les informations fournies dans ce fascicule doivent permettre aux gestionnaires

fonciers de se référer aux expériences acquises dans la région, en particulier sur la Fondation Pierre Vérots, et d'aménager à leur tour leur site de manière à favoriser les Batraciens.

Il se trouve en effet que par les aménagements qu'elle a réalisés, la Fondation a favorisé le maintien et le développement de populations d'au moins 10 espèces d'amphibiens dont la plupart bénéficient d'un statut de protection au niveau national : Tritons alpestres, crêtés, palmés, Grenouilles agiles, Rainettes vertes, Salamandres tachetées, Crapauds,...

Une partie de l'équipe du Professeur Pierre Joly en action sur une des douze mares



**Responsable de la publication :**  
Jean Andriot, Président de la Fondation Pierre Vérots  
**Rédacteur en chef :**  
Marc Jouffroy, tél. et fax 01 47 88 17 91  
**Secrétaire de rédaction :**  
Nadine Eddé, tél. 01 42 91 55 89  
**Maquettiste :**  
Pascal Péguy

**Fondation Pierre Vérots**  
Domaine de Praillebard  
Saint-Jean-de-Thurigneux  
01390 Saint-André-de-Corcy  
Tél. 04 74 00 89 33

